

ARRÊTÉ DEP-2026-250 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE
ENFANCE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 Février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2026 dans l'académie de Versailles, département de l'Essonne est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Catherine MAGNE, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Marie-Françoise MAURIN, enseignante

Enseignants :

Madame Hélène BRETECHE

Madame Gaëlle BOENNEC

Madame Sandra GUYET

Monsieur Matteo MEVELLEC

Professionnelles :

Madame Nathalie BOULOS

Madame Julie CANVA

Madame Jessica CHAPELAIN

Madame Euzane VOLTINE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET